



CFDD INFO

Bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable

Novembre 2004 – nr 20 ([version-pdf sur le site](#))

Contenu

1. Avis

- [Avis sur la révision de la Stratégie européenne pour un Développement durable](#)
 - [Avis sur une directive européenne relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques](#)
 - [Avis d'urgence sur le programme fédéral de réduction des pesticides et biocides](#)
 - [Avis sur un projet d'A.R. relatif aux dénominations et aux caractéristiques des biocarburants pour les véhicules de transport et pour les engins mobiles non routiers](#)
2. [Suivi du Plan Fédéral de Développement Durable](#)
 3. [Activités des groupes de travail](#)
 4. [Conférences](#)
 5. [Nouveau sur le site web](#)
 6. [Déménagement du secrétariat du CFDD](#)

1. Avis

Avis sur la révision de la Stratégie européenne pour un Développement durable (SDD UE)

Le 29 octobre dernier, l'assemblée générale du CFDD a approuvé à l'unanimité un avis sur la révision de la Stratégie européenne pour un Développement durable. Cet avis était demandé par la Secrétaire d'Etat pour le Développement Durable Els Van Weert, et devrait être utile pour la position belge dans certains dossiers européennes complexes qui seront en discussion dans les mois à venir. La Secrétaire d'Etat souhaite surtout savoir comment la SDD UE peut être mieux intégrée dans la totalité du processus décisionnel de l'Union européenne et comment elle peut être mise en oeuvre avec plus de succès. La question se pose également de savoir comment mieux faire concorder la stratégie de Lisbonne avec le cadre plus large de la SDD UE. L'avis a été préparé par le groupe de travail Stratégies, et a servi également à fournir une réponse au questionnaire du document de consultation de la Commission européenne à propos de la révision de la SDD UE.

A cet égard, l'avis accorde aussi de l'attention à la relation entre l'EUSDS et le processus de Lisbonne. Le CFDD souligne que les deux stratégies, qui pour le moment fonctionnent trop indépendamment l'une de l'autre, doivent être examinées ensemble, et qu'elles doivent être mieux coordonnées. Une position claire est nécessaire quant aux zones de tension potentielles et existantes entre l'EUSDS et Lisbonne, et sur les choix qui doivent être opérés sur ce plan. Les deux stratégies doivent être cohérentes en ce qui concerne l'objectif global d'un développement durable à long terme. Cela pourrait constituer un thème important pour le prochain Sommet européen de printemps.

Le CFDD formule dans son avis une série de propositions pour mieux compléter et mettre en oeuvre la EUSDS. Il plaide ainsi pour une meilleure étude d'impact en tant qu'instrument de la politique. Pour ce faire, des indicateurs pertinents sont requis : le CFDD pense que les quatorze indicateurs structurels sur lesquels la Commission se base dans le rapport du Conseil européen de printemps ne donnent pas une image équilibrée des progrès enregistrés sur le plan du développement durable.

Cliquez ici pour le texte de l'avis: <http://www.frdo.be/fr/pubfr/avis/2004a09f.pdf>

[Retour au contenu](#)

Avis sur une directive européenne relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques

La Ministre Moerman a demandé au CFDD un avis sur un projet de directive européenne relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques (COM (2003) 739 final).

Cette proposition de directive a pour objectif d'établir un cadre commun aux pays de l'Union européenne en vue d'encourager l'augmentation de l'efficacité énergétique, du côté de la demande. Cette proposition s'inscrit dans le cadre de la volonté d'atteindre l'objectif souscrit dans le protocole de Kyoto (une réduction de 8 % des émissions européennes de gaz à effet de serre à l'horizon 2008-2012), d'améliorer la sécurité d'approvisionnement et de diminuer les charges de pointe. La proposition prévoit que chaque Etat membre aura comme objectif contraignant d'économiser (chaque année et de manière cumulative) une quantité d'énergie égale à 1 % de la moyenne arithmétique de la quantité d'énergie distribuée et/ou vendue pendant les cinq années qui précèdent la mise en oeuvre de la directive.

L'avis a été traité par le groupe de travail Energie et climat, en collaboration avec le groupe de travail Normes de produits, et approuvé à l'Assemblée Générale du 29 octobre dernier. Le document a été transmis au successeur de Mme Moerman dans le gouvernement fédéral, Monsieur Marc Verwilghen.

Cliquez ici pour le texte de l'avis: <http://www.frdo.be/fr/pubfr/avis/2004a10f.pdf>

[Retour au contenu](#)

Avis d'urgence sur le programme fédéral de réduction des pesticides et biocides

Le CFDD a reçu des ministres Tobback et Demotte une demande d'avis d'urgence sur un projet de programme fédéral de réduction des pesticides à usage agricole et des biocides. Cet avis, demandé dans le cadre de la loi sur les normes de produits, a été traité par le groupe de travail Normes de produits. Il a été approuvé par les membres de l'Assemblée Générale par procédure écrite (le 18 octobre).

Le projet de programme fédéral dresse un inventaire des effets des pesticides à usage agricole et des biocides sur la santé publique et l'environnement. Son objectif est de réduire, d'ici 2010 par rapport à 2001, de 25% l'impact négatif des pesticides utilisés dans l'agriculture et de 50% l'impact négatif des biocides (à commencer par un certain nombre de catégories prioritaires) et des pesticides utilisés en dehors du secteur agricole. Un groupe de travail a été mis sur pied pour l'élaboration d'indicateurs. Le programme de réduction passe en revue les mesures (aussi bien nouvelles que déjà adoptées) qui devraient diminuer l'impact négatif des pesticides à usage agricole et des biocides sur la santé et l'environnement.

Cliquez ici pour le texte de l'avis : <http://www.frdo.be/fr/pubfr/avis/2004a08f.pdf>

Avis sur un projet d'A.R. relatif aux dénominations et aux caractéristiques des biocarburants pour les véhicules de transport et pour les engins mobiles non routiers

En exécution de la loi du 21 décembre 1998 relative aux normes de produits, l'ancienne Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Consommation et du Développement durable, Madame Freya Van den Bossche, a demandé l'avis du CFDD sur la transposition d'une directive européenne. Cette directive s'inscrit dans le cadre de la politique européenne qui a pour but de développer une filière énergétique durable pour le secteur des transports. Elle entend préciser les dénominations et les caractéristiques des biocarburants. Son but est de porter à 2% la part de ces biocarburants dans les carburants pour le transport, d'ici le 31 décembre 2005, ainsi que d'augmenter cette part, chaque année, et de façon linéaire, de 0,75%.

Dans son avis, le conseil constate que le champ d'application de l'A.R. est beaucoup plus restreint que celui de la directive européenne et ne voit pas immédiatement ce qui justifie une telle restriction tant en ce qui concerne le type de carburant que les modes de transport. De ce fait, il constate que la directive européenne n'est pas correctement transposée et demande donc d'en reprendre les formulations et définitions. Le conseil souligne que l'on peut envisager de faire référence à la possibilité de prendre en compte la production de biomasse pour des usages énergétiques autres que les transports, au cas où les objectifs de taux de présence de biocarburants à des fins de transport ne sont pas atteints. Il souligne également la nécessité d'élaborer un A.R. dans lequel des mesures

fiscales d'accompagnement indispensables doivent être prévues. En outre, il se demande dans quelle mesure l'A.R. tient compte de l'équilibre environnemental et traite des problèmes de stabilité et de stockage de carburants contenant une fraction de biocarburant. Le conseil attire également l'attention sur le fait que des solutions alternatives peuvent également contribuer à atteindre les objectifs de la directive européenne et que la recherche sur la durabilité des biocarburants doit être stimulée. La ministre a demandé au conseil un avis d'urgence, dans le mois, sur le projet d'arrêté royal de transposition. L'avis a donc été approuvé par procédure écrite, le 9 juin 2004.

Cliquez ici pour le texte de l'avis: <http://www.frdo.be/fr/pubfr/avis/2004a07f.pdf>

[Retour au contenu](#)

2. Suivi du Plan Fédéral de Développement Durable

Le vendredi 24 septembre, le gouvernement fédéral a approuvé le deuxième Plan fédéral de développement durable. La Secrétaire d'Etat pour le Développement Durable, Els Van Weert, a présenté le plan le jour même lors d'une conférence de presse. A cette occasion, elle a remis au président du Conseil, Theo Rombouts, le document de motivation du gouvernement dans lequel il indique où et pourquoi le plan définitif dévie de l'avis du CFDD.

Une « pierre angulaire » pour la durabilité

Comme l'a souligné la secrétaire d'état, le développement durable est la responsabilité de tous. C'est pourquoi elle compte remettre à ses collègues ministres du gouvernement fédéral une « pierre angulaire » symbolique, un rappel permanent de l'engagement que doit être le développement durable. La secrétaire d'état a remis à Theo Rombouts son exemplaire. Il a remercié la Secrétaire d'Etat pour son initiative et a mis à son tour l'accent sur la responsabilité partagée :

“Il importe qu'une politique de développement durable soit une réussite, pour améliorer la qualité de vie des citoyens d'ici et du tiers monde. Définir une politique de développement durable signifie prévoir. Nous devons tous nous sentir responsables pour l'avenir. Nous savons par exemple que des glissements radicaux dans certains secteurs comme la mobilité et l'énergie, devront avoir lieu. Prévoir signifie aussi déceler des opportunités. Cela crée des chances pour l'économie, les entreprises, l'emploi et l'environnement. Le développement durable tient compte de tous ces points de vue. Il est démontré chaque jour que des décisions qui ne sont pas prises dans une perspective de développement durable causent des problèmes, et que les réparations qui s'ensuivent sont beaucoup plus coûteuses et difficiles pour l'individu et la société que la prévention.”

Le plan et la brochure qui l'accompagne se trouvent sur le site www.plan2004.be.

[Retour au contenu](#)

3. Activités des groupes de travail

Groupe de travail stratégies de développement durable

Le groupe de travail prépare un avis sur les progrès de la politique belge en matières de développement durable. Cet avis intervient dans le cadre de l'évaluation annuelle du politique de DD annoncée dans la déclaration gouvernementale de 2003. Dans la "Note de motivation" contenant les remarques à propos de l'avis du CFDD sur le « Projet de Plan Fédéral » (voir point 2), le gouvernement mentionne janvier 2005 comme période de la première évaluation annuelle des progrès de la politique de développement durable. Le conseil publiera à ce moment-là un avis avec des propositions, des suggestions et des priorités par rapport à la politique et au cycle politique.

[Retour au contenu](#)

Groupe de travail Energie et climat

Le groupe de travail Energie et climat prépare un avis sur une stratégie "Post Kyoto" pour la Belgique, à la demande de la Ministre Freya van den Bossche. La Ministre a demandé l'avis du conseil sur les

objectifs de réduction pour la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto. Cet avis devrait aider à la préparation de la position interne de l'UE à ce sujet début 2005, dans la perspective de la COP 11 fin 2005. La Ministre souhaite que le conseil traite spécifiquement les points suivants:

- l'objectif de réduction pour la Belgique à l'horizon 2017, exprimé en réductions par rapport à 1990 ; une indication pour des objectifs de réduction possibles pour les périodes jusqu'à 2030 et 2050;
- comment cadrer les objectifs de réduction de la Belgique dans un objectif de réduction plus global, qui distribue équitablement les responsabilités entre tous les pays.

L'avis est demandé pour le 30 novembre. Il sera transmis à Bruno Tobback qui a succédé à Freya Van den Bossche au poste de ministre de l'Environnement. Le document qui est en discussion maintenant, comporte deux grands volets : le cadre mondial et les projections à long terme d'une part, les options de politique énergétique et climatique pour l'Europe et la Belgique d'autre part.

[Retour au contenu](#)

Groupe de travail Relations internationales

Le groupe de travail organisera bientôt (le 2 décembre 2004) une table ronde sur le « Doha Development Agenda ». Le ministre des affaires étrangères, Karel De Gucht, responsable du dossier de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), sera présent. Cette table ronde permet une échange d'opinions et de positions entre les membres du Conseil et le ministre. En outre, elle pourrait s'avérer utile pour la préparation de la position belge pour l'assemblée générale de l'OMC du 13-16 décembre prochain et pour l'évaluation de la déclaration d'Oshima.

[Retour au contenu](#)

Groupe de travail Normes de Produits

Le groupe de travail finalise un avis d'urgence sur le projet d'AR modifiant l'AR du 22/5/2003 concernant la mise sur le marché et l'usage des biocides. L'avis a été demandé par le Ministre Tobback pour le 12 novembre, afin de pouvoir donner réponse à l'avis du 7/7/2004 de la Commission européenne sur l'importation parallèle de biocides. Etant donné la limite de temps, la procédure écrite sera utilisée pour l'approbation de cet avis.

[Retour au contenu](#)

Groupe de travail Sensibilisation et Communication

Le groupe de travail organisera au début 2005 un séminaire interne en matière de communication. Ce séminaire pourrait s'avérer utile dans la préparation d'un symposium sur la communication en matière de DD dans le courant de l'année prochaine. Ce symposium aura pour objectif d'améliorer la communication du conseil et de ses membres en matière de DD et de parvenir à une meilleure sensibilisation du grand public en matière de DD. Il pourrait éventuellement avoir lieu pendant la « semaine du développement durable », une initiative au niveau fédéral qui est également prévu en 2005.

[Retour au contenu](#)

4. Conférences auxquelles des représentants du conseil ont participé dans le cadre de la délégation belge

Conférence internationale sur les sources d'énergies renouvelables, Bonn, 1er – 4 juin 2004

Olivier van der Maren (FEB), Jehan Decrop (CSC) et Marc Depoortere (secrétariat CFDD) ont assisté à cette conférence. Elle trouve ses origines à Johannesburg, où le JREC (Johannesburg Renewable Energy Coalition) a décidé de fixer des objectifs concernant l'énergie renouvelable. Quelques acteurs

importants comme la Russie, les Etats Unis et la Chine ne se sont pas (encore) joints à ce groupe de pays (surtout européens).

[Retour au contenu](#)

UNCTAD XI, Sao Paulo, 12 – 18 juin 2004

De 12 au 18 juin 2004 s'est tenue à Sao Paulo (Brésil) la 11^{ième} conférence UNCTAD. Au nom du CFDD, Bart Bode, Rudy De Meyer (ONGs de développement) et Daniel Van Daele (FGTB) faisaient partie de la délégation belge.

[Retour au contenu](#)

Quatrième conférence ministérielle sur Environnement et Santé, Budapest, 23 – 25 juin 2004

Lors de cette quatrième conférence ministérielle – à laquelle ont participé pour le CFDD Erwin Annys (FEDICHEM), Birgit Fremault (VBO), le professeur Luc Hens (VUB et président du groupe de travail Recherche scientifique) et Denis Van Eeckhout (IEW) –, les progrès réalisés depuis la première conférence ont pu être mesurés. Une série d'instruments pour le processus décisionnel ont été examinés et quelques thèmes prioritaires ont été proposés.

[Retour au contenu](#)

5. Nouveau sur le site web

Vous trouverez dorénavant sur le [site web du CFDD](#), à coté d'un inventaire chronologique, un inventaire thématique des avis du CFDD. Tous nos avis depuis 1994 ont été classé selon les thèmes suivants : Energie-Ressources naturelles | Santé-Sûreté alimentaire | Indicateurs-Evaluation d'impact | Information-Consultation-Recherche | Climat | Agenda 21 local | Protection de l'environnement-Biodiversité | Mobilité-Transport | Coopération au développement-Accords internationaux | Normes de Produits | Gestion et Politique des Produits| Stratégie DD: Belgique| Stratégie DD: Europe | Stratégie DD: Monde.

Cliquez ici pour consulter ce classement : http://www.frdo.be/fr/pubfr/avis/avis_them.htm

[Retour au contenu](#)

6. Déménagement du secrétariat du CFDD

Au mois de décembre, le secrétariat déménagera de Etterbeek, rue des Aduatiques vers le bâtiment « Eurostation » situé près de la gare de Midi à Bruxelles. A partir de janvier 2005, les réunions des groupes de travail et nombres d'autres activités du CFDD auront lieu à cet endroit. Nous vous communiquerons dès que possible notre nouvelle adresse Toutefois, nos numéros de téléphone et de fax ne devraient pas changer. Nos adresses internet et mail resteront les-mêmes.

[Retour au contenu](#)

*Le CFDD INFO est le bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD).
Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.*

La reproduction d'articles du CFDD INFO avec mention de la source est autorisée.

Adresse : rue des Aduatiques 71-75, 2^{ème} étage, 1040 Bruxelles

Téléphone : +32-2-743 31 50

Fax : +32-2-743 31 59

mail@frdo-cfdd.be

<http://www.frdo-cfdd.be>

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin d'information directement dans votre mailbox et si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, il suffit d'envoyer un e-mail avec comme sujet « abonnement » à l'adresse ci-dessus, avec mention du nom, de l'organisation (facultatif), de l'adresse et de l'adresse mail. Merci d'indiquer également la langue dans laquelle vous désirez le recevoir (FR ou NL). Si vous ne désirez plus recevoir le *CFDD INFO*, il suffit d'envoyer un mail vide avec comme sujet «unsubscribe ».